

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « citoyenneté - développement durable »

Conseil municipal du 25 juin 2012
Séance du 6 juin 2012

20 Association « Réseau national de démocratie participative » - adhésion

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme BOUKHELIF

Mme PAMART

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme CARLIER

M. SZPIRKO

M. BEAUBRUN

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2012

60300 SENLIS

39

39

36

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

La ville de Creil s'est engagée à accompagner et soutenir l'émergence de projets, d'actions, de manifestations citoyennes favorisant l'échange et l'ouverture. Dans cette perspective, il vous est proposé d'adhérer au réseau national de démocratie participative.

Ce réseau vise à favoriser le partage et l'évaluation des initiatives de démocratie participative. Il s'appuie sur une charte qui constitue un socle commun des valeurs, démarches et intentions de l'ensemble des collectivités impliquées. Cette charte a également pour vocation de se décliner en objectifs d'actions et de développer les moyens les plus variés pour réaliser son objet.

Il vous est proposé d'adhérer à ce réseau en approuvant la charte ci-annexée et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à verser la cotisation annuelle de 1600 € au titre de l'année 2012.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la charte ci-jointe du réseau national de démocratie participative,
Vu l'avis de la commission « Citoyenneté et, développement durable » en date du 6 juin 2012
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 31 Contre : 5 Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : d'adhérer au réseau national de démocratie participative

Article 2 : d'approuver la charte dudit réseau ci-annexée,

Article 3 : d'autoriser le versement de la cotisation 2012 d'un montant de 1 600 € au réseau national de démocratie participative,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante, sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, compte 6281/023/CR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26.06.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29.06.12

Jean-Claude VILLEMAIN


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise





Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 29.06.12. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

2/2